

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 MAI 2020**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, AIME Sophie, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, GAMON Jean-François, HEGOBURU Franck, ORIOL Christophe, PAROL Bernard

La séance a été ouverte par Mme SOULHIARD Marie-Christine, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Après un appel nominal des membres présents, il a été constaté que la condition de quorum était remplie

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée pour pouvoir procéder à l'élection du maire.

**Mme SOULHIARD Marie-Christine, seule candidate a été élue Maire à l'unanimité (11 voix)** et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Mme SOULHIARD, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints et a fixé à deux le nombre des adjoints au maire.

**M. ROYER-MANOHA Olivier, seul candidat a été élu à l'unanimité, premier adjoint (11 voix)**

**M. BESSET Pierre-Yves, seul candidat a été élu à l'unanimité, deuxième adjoint (11 voix)**

**INDEMNITE DES ADJOINTS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité des adjoints comme suit :

- **5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

Cette indemnité sera applicable à dater du 1<sup>er</sup> juin 2020.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SDE 07**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner le représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE 07 pour son arrondissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- **Mr Olivier ROYER-MANOHA en qualité de délégué titulaire SDE 07**
- **Mr Christophe ORIOL en qualité de délégué suppléant SDE 07**

## **DELEGATIONS AU MAIRE**

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales  
Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par cet article

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne délégation au Maire pour :

- **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget**
- **Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes**
- **Ester en justice et représenter la commune pour la défendre dans les actions intentées contre elle**
- **Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts**

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offres constituée du Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

### **TITULAIRES**

**Jacques BONNEAU  
Jean-Christophe GAMON  
Nathalie CALLET**

### **SUPPLEANTS**

**Olivier ROYER-MANOHA  
Franck HEGOBURU  
Bernard PAROL**

## P.L.U – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal,
- dit que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Etienne De Valoux et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du PLU, ne seront exécutoires qu'après :
  - sa réception par le Préfet de l'Ardèche
  - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

	<b>RESPONSABLE</b>	<b>TITULAIRES</b>
<b><u>FINANCES</u></b>		
	Olivier ROYER MANOHA	
		Marie-Christine SOULHIARD
		Jacques BONNEAU
		Franck HEGOBURU
<b><u>URBANISME/IMMOBILIER</u></b>		
	Jacques BONNEAU	Tout le conseil
<b><u>COMUNICATION/ANIMATION/MILIEU ASSOCIATIF</u></b>		
	Marie-Christine SOULHIARD	
		Jacques BONNEAU
		Maïta BOUTONNET
		Olivier ROYER-MANOHA
		Pierre-Yves BESSET
		Sophie AIME
<b><u>VOIRIE/TRAVAUX</u></b>		
	Pierre-Yves BESSET	
		Franck HEGOBURU
		Bernard PAROL
		Jacques BONNEAU
		Christophe ORIOL
		Nathalie CALLET
		Marie-Christine SOULHIARD
<b><u>SOCIAL</u></b>		
	Marie-Christine SOULHIARD	
		Maïta BOUTONNET
		Bernard PAROL
		Sophie AIME